

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

[Home](#) > Content

La situation se dégrade pour le 2e pilier

RETRAITE | Par rapport à l'année 2010, les institutions de prévoyances ont été exposées à de fortes instabilités. L'évolution des marchés en 2012 sera déterminante pour le 2e pilier.



© KEYSTONE | Les onze compagnies d'assurance-vie actives dans la prévoyance professionnelle affichaient en 2010 un résultat analogue à celui de 2009.

ATS | 16.12.2011 | 12:38

La situation s'est fortement dégradée cette année dans le domaine du 2e pilier, après la stabilité qui a prévalu en 2010. Le maintien ou non de cette tendance négative en 2012 dépendra surtout de l'évolution des marchés financiers.

Les incertitudes liées à la crise de la dette restent grandes, note le Conseil fédéral qui a pris acte vendredi du rapport annuel sur la situation financière des institutions de prévoyance et des assureurs-vie actifs dans le 2e pilier. Les institutions de prévoyance restent exposées à des risques importants.

La plupart ne disposent pas de suffisamment de réserves de fluctuation de valeur, et certaines sont déjà en découvert. Le taux de couverture moyen des institutions sans garantie de l'Etat était cependant encore d'environ 100% à fin novembre.

Stabilité en 2010

Cette situation contraste avec la stabilité qui a prévalu en 2010. Le nombre de caisses

en découvert avait alors légèrement diminué: 289 de celles gérant au moins l'assurance LPP minimale étaient dans ce cas à la fin de l'année (soit 14,3% du total). Leur découvert représentaient 33,4 milliards de francs. Fin 2009, le problème concernait 353 caisses (16,6%, 32,1 milliards).

L'an dernier, la plus grande partie du découvert (27 milliards) touchait des caisses avec garantie de l'Etat. Un grand nombre d'entre elles présentent un taux de couverture inférieur à 100%, car elles n'ont jamais été intégralement capitalisées du fait de cette garantie.

Les onze compagnies d'assurance-vie actives dans la prévoyance professionnelle affichaient en 2010 un résultat analogue à celui de 2009. Comme elles ne sont pas autorisées à présenter un découvert, elles investissent davantage dans des placements peu risqués et sont moins fortement touchées par l'évolution des marchés financiers.

Suisse

Source URL (Extrait le 16.12.2011 - 13:42): <http://www.tdg.ch/actu/suisse/situation-degrade-2e-pilier-2011-12-16>